

**LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT DU**  
**MARDI 16 JUILLET 2019**

Présents : Armand Hermans, président du CPAS  
Annie Vanderhaegen, Carol Delers, Guido Schollen, membres du bureau permanent  
Rudi Seghers, directeur adjoint

Absents :

Excusés : Bernard Carpriau, membre du bureau permanent, Audrey Monsieur, directeur général

---

Le président ouvre la séance à 13h00

---

Application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale

1. Service social - Sessions de formation automne – offres open contexte vzw

Le bureau permanent décide d'organiser un certain nombre de cours de formation, notamment une supervision de devoirs et un atelier de jeu pour les groupes cibles vulnérables, un café en ligne pour les résidents de la lettre d'intention, des connaissances de base en matière de PC et de formation à la candidature pour les demandeurs d'emploi et les travailleurs communautaires.

2. Service social - Activités d'automne

Le bureau permanent a décidé d'approuver un certain nombre d'activités pour l'automne. Ce sont des activités qui renforcent la cohésion sociale.

3. Service social - Ajustement des montants du revenu d'intégration

Le bureau permanent prend connaissance de l'augmentation des montants du revenu d'intégration pour les catégories A et B

4. Personnel - Composition de l'Organe d'appel chargé des évaluations du personnel du CPAS

Le bureau permanent établit l'organe d'appel en fonction des évaluations du personnel du CPAS.

5. Centre de services local et services à domicile – notification des demandes, des annulations et des demandes d'exception

6. Résidence – Attribution d'installations résidentielles: établissement d'une liste d'attente et attribution d'installations de logement

7. Service social – Autre aides

8. Service social – Droit à l'intégration sociale

9. Service social – Droit à l'aide financière équivalent au revenu d'intégration

10. Service social – Centre initiatif d'accueil

11. Service social – Illégaux - Soins médicaux urgents

12. Service social – Emploi, article 60§7

13. Service social – Logement - maisons d'urgence et de transit

14. Service social – Agence Immobilière Sociale

15. Service social – Rap op Stapkantoor

Au nom du CPAS

Directeur général  
Audrey Monsieur

Le président du CPAS  
Armand Hermans

---

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 22/07/2019.

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'instance de surveillance dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de contrôle administratif général de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.